Parc national de la Vanoise

DELIBERATION N°2024-15

Avenant n° 1 à la DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2022-20

IMPUTATION :

Pôle :	**Connaissances et gestion**
N° d'activité COB :	**1-3**
N° d'opération :	**1.3**
N° d'EJ :	**2022001065**
Imputation :	**C/ 65734**

OBJET : Attribution d'une subvention au titre du soutien à la recherche scientifique

BÉNÉFICIAIRE : Université Toulouse III - CESBIO (CNRS UMR 5126/CNES/UPS/IRD)
Désigné ci-dessous Laboratoire CESBIO
BPI 2801
18 Av. Edouard BELIN
31401 TOULOUSE CEDEX 9
Référent : Vincent Thierion

VU la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise (PNV) n° 2021-44 du 9/12/2021, donnant délégation de compétences au bureau du conseil d'administration concernant l'attribution de subventions ;

VU la demande de subvention du Laboratoire CESBIO en date du 26/02/2023 ;

VU la délibération 2022-20 du 13/06/2022, d'attribution d'une subvention au Laboratoire CESBIO ;

VU la nécessité de procéder à de nouvelles validations de terrain programmées en juillet 2024 et l'intégration dans l'étude des dernières cartes de végétation transmises fin 2023 par le PNV au CESBIO,

La décision 2022-20 est modifiée comme suit :

ARTICLE 5 : CADUCITÉ

La subvention est caduque de plein droit si le bénéficiaire n'a pas adressé au Parc national de la Vanoise les pièces prévues à l'article 4 avant le 13 décembre 2024.

Les autres articles sont inchangés.

Fait à Chambéry et par visioconférence, le 04 juin 2024,

Le Premier Vice-Président

PARC NATIONAL
DE LA VANOISE
135, Rue du Docteur Julliand
73000 CHAMBERY
FRANCE

Kléber SILVESTRE

DESTINATAIRES : Laboratoire CESBIO (Vincent Thierion)
Pôle connaissance et gestion